

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 12 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le douze août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Procuration :

Étaient excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, M. HEGUY Antton, M. LEKUMBERRY Xantxo,

A été nommé comme secrétaire de séance : M. JORAJURIA Ramuntxo

Date convocation : 08 août 2025

Date d'affichage : 08 août 2025

DECISION N° 5 : ADHESION A L'ASSOCIATION GAZTAINA

(Nomenclature 9.1)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'association Gaztaina elkarte, association créée en 2018 qui souhaite revaloriser la culture et la transformation de la châtaigne du Pays basque, et ses statuts.

Le territoire a connu autrefois des châtaigneraies importantes notamment sur la zone située autour du Massif du Baigura (Bidarray, Hélette, Ossès, Louhossoa, Macaye, Mendionde), zone propice à leur développement du fait de l'altitude. D'autres châtaigneraies anciennes ont été recensées dans d'autres secteurs du Pays Basque (Souraide, St Pée sur Nivelle, vallée de Baigorri etc. ..)

L'association souhaite protéger et restaurer ce patrimoine et le développer sur cet espace dans un but d'aménagement maîtrisé et partagé de l'espace de moyenne montagne.

L'association se compose de personnes physiques ou morales de droit privé ou public.

Elle propose d'adhérer à ladite association pour une cotisation annuelle de 300 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré

- **DECIDE** de rester adhérent à l'association Gaztaina elkarte,
- **DESIGNE** M. Jean-Claude IRIART comme représentant de la commune d'Ossès,
- **DECIDE** de procéder au versement de la cotisation annuelle correspondante.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 12 août 2025

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 02/09/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 02/09/2025